

**Monsieur Patrice Verchère**

Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien

3 rue de la Venne

69170 TARARE

Paris, le 30 janvier 2025

**Objet** : demande de fermeture de l'abattoir Rhône Ouest à Saint-Romain-de-Popey

Monsieur Verchère,

L214, association de protection animale dont le nom fait référence à l'article L. 214-1 du code rural et de la pêche maritime en vertu duquel « *tout animal [est] un être sensible* », s'est notamment donnée pour mission statutaire de veiller à l'application et au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux normes de bien-être animal.

**Dans le cadre de nos missions, nous avons été alertés sur les conditions d'abattage des ovins, porcins, caprins, cervidés et bovins au sein de l'abattoir Rhône Ouest.** Nous avons été destinataires d'images tournées au sein de votre abattoir, sur une période de 10 jours entre le 28 octobre 2024 et le 14 janvier 2025.

Une vidéo est accessible sur le lien suivant :

<https://vimeo.com/1049294084/d10b900463>

Elle révèle de nombreuses et graves infractions aux règles de protection animale lors de l'abattage des animaux et ce, de façon systémique :

- Usage irrégulier de l'aiguillon électrique (bovins, cochons, ovins) ;
- Saignée d'animaux conscients (bovins, cochons, ovins) ;
- Découpe d'animaux vivants (bovins) ;
- Violences commises sur les animaux (bovins, cochons, ovins et caprins) ;
- Installations et matériel inadaptés et défaut d'immobilisation (bovins, cochons, ovins, caprins, cervidés) ;
- Mauvaise application et mauvais usage de la pince à électronarcose (cochons).

Les éléments non exhaustifs développés ci-dessus révèlent des manquements manifestes à la réglementation en matière de protection et de bien-être animal. Ceux-ci ont justifié le dépôt d'une plainte auprès de la Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône. Une enquête judiciaire est d'ailleurs en cours.

En tant que président de la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, propriétaire de l'abattoir, votre responsabilité est engagée, et il vous appartient de **prendre des mesures permettant d'empêcher leur renouvellement ou répétition en suspendant l'activité de l'abattoir.**

**Dans ces circonstances, nous vous demandons de fermer l'abattoir Rhône Ouest jusqu'à correction de l'ensemble des non conformités relevées et en tout état de cause, jusqu'aux travaux de modernisation prévus en mai prochain.**

Comptant sur votre diligence,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée,

Antoine COMITI  
Président

